



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019**

*SCB*  
GREFFIER  
*P. Dutil*  
MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **QUATRIÈME** jour du mois de **NOVEMBRE** de l'an **DEUX MILLE DIX-NEUF**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

**SONT PRÉSENTS** Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

*Paul Stuart, Hélène Hamel, Frances Bonenfant, Guy Ouellet, Deborah Bishop et Joshua Richer.*

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Philippe Dutil.

Le directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, est également présent, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 2 personnes dans l'assistance.

**1.0**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)**

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

**2.0**

**2019-11-9059**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)**

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Hélène Hamel*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

***ADOPTÉE***

**3.0**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)**

**2019-11-9060**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 (3.0)**

*Il est proposé par Frances Bonenfant*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 soit accepté tel que déposé.

***ADOPTÉE***

**3.01**

**Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)**

**Note :**

Aucun sujet ou question n'est apporté au directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

**3.02**

**Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.03)**

**Note :**

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019**

*SCB*  
GREFFIER

*Paul*  
MAIRE

**4.0 RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)**

**4.01 Rapport des délégations de pouvoir (4.01)**

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois d'octobre 2019 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2009-120* de la Ville, lesquels sont joints à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Allen Desrosiers :	27 666,30 \$
Jean-Charles Bellemare	160,86 \$
Line Provencher	195,66 \$

**4.02 Rapport des revenus et des dépenses (4.02)**

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2019, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

**4.03 Dépôt des états comparatifs de revenus et de dépenses (4.03)**

Le directeur général et greffier dépose les états comparatifs de revenus et de dépenses tel que prévu par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, lesquels sont joints à la présente sous l'**Annexe C**.

**4.04 Divulgarion des intérêts pécuniaires des membres du conseil (4.04)**

**Note :**

Le directeur général et greffier informe les membres du conseil qu'ils devront déposer une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires dans les soixante (60) jours suivant l'anniversaire de la proclamation de leur élection.

**5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)**

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2019-02* de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

Aucune question n'est posée.

**6.0 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)**

**6.01  
2019-10-9061**

**Comptes payés et à payer (6.01)**

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Paul Stuart  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe D**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en octobre 2019 :	73 136,36 \$
Comptes à payer en novembre 2019 :	115 936,04 \$
Factures de Excent Environnement inc. :	520 524,43 \$

**ADOPTÉE**

**6.02 Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019**

*JGP*  
GREFFIER

*PO*  
MAIRE

**Note :**

Le directeur général dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2017 et précédentes, mise à jour en date du 31 octobre 2019, jointe à la présente en **Annexe E**.

**6.03**  
**2019-11-9062**

**Contrat de service avec l'entreprise HB archivistes pour la gestion des documents et des archives de la municipalité**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise HB archivistes a fait parvenir une offre de services à la Ville, le 20 octobre 2019, par laquelle elle offrait de nouveau ses services à la municipalité en tant que gestionnaire des documents et des archives pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il en coûte 1 100,27 \$, taxes en sus par période de quatre (4) jours ou 60 \$ par heure, taxes en sus, pour effectuer la gestion des archives et la mise à jour du calendrier de conservation ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire donner un mandat de quatre (4) jours ;

*Il est proposé par Joshua Richer*

*Appuyé par Hélène Hamel*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la dépense de **1 100,27 \$**, taxes en sus, pour les services d'archivage de HB archivistes, pour une période de quatre (4) jours, comprenant la mise à jour du calendrier de conservation des documents de la Ville. Le montant de la dépense est à prévoir au budget 2020.

**ADOPTÉE**

**6.04**  
**2019-11-9063**

**Nomination d'un auditeur indépendant pour l'année 2019**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil de nommer un auditeur indépendant pour l'exercice 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a déposé une offre de services en date du 30 octobre 2019 ;

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Joshua Richer*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur indépendant pour l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et se terminant au 31 décembre 2019, pour un coût de **17 450 \$**, taxes et débours en sus, le tout selon les termes de l'offre de services en date du 30 octobre 2019. La dépense est à prévoir au budget 2020.

**ADOPTÉE**

**6.05**  
**2019-11-9064**

**Location d'un espace de garage à l'immeuble voisin à l'hôtel de ville situé au 381-383, rue Dufferin**

CONSIDÉRANT QUE la location d'un espace de garage permettrait également d'y abriter le véhicule municipal ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Ginette Plouffe et Monsieur Stéphane Bernier possèdent quatre (4) garages à leur immeuble situé au 381-383, rue Dufferin ;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019**

*SCB*  
GREFFIER

*P.O.*  
MAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a manifesté son intérêt aux propriétaires de louer le troisième (3<sup>e</sup>) garage, et ce, pour une période d'un (1) an débutant le 15 novembre 2019 et se terminant le 15 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'un prix mensuel d'un montant de 100 \$ et qu'il sera de la responsabilité de la Ville de Stanstead de demander une couverture d'assurance à son assureur ;

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil entérine les modalités ci-dessus décrites, lesquelles devront être consignées dans une convention de bail locatif avec Madame Ginette Plouffe ainsi que Monsieur Stéphane Bernier, et ce pour leur troisième (3<sup>e</sup>) espace de garage situé au 381-383, rue Dufferin. La dépense est à prévoir au budget Voirie ;

QUE le conseil mandate et autorise le maire et le directeur général, à signer pour et au nom de la Ville ladite convention de bail locatif à intervenir avec Madame Ginette Plouffe ainsi que Monsieur Stéphane Bernier ;

QUE le conseil demande à son assureur de prévoir une couverture d'assurance additionnelle pour cet espace de garage situé au 381-383, rue Dufferin.

**ADOPTÉE**

**6.06  
2019-11-9065**

**Renouvellement des assurances (6.06)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu, en date du 24 octobre 2019, le renouvellement de la police d'assurance couvrant tous les biens et risques avec la Mutuelle des municipalités du Québec (ci-après « MMQ ») ;

CONSIDÉRANT QUE cette couverture d'assurance est nécessaire et qu'elle est offerte au coût de 61 113 \$ pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout du nouveau véhicule de déneigement ajoute des frais de 610 \$ annuellement ;

*Il est proposé par Joshua Richer  
Appuyé par Paul Stuart  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve le renouvellement de l'assurance avec la MMQ et le paiement de la prime annuelle, soit la somme de 61 113 \$, ainsi que la prime pour le nouveau véhicule de déneigement de 610 \$. Le montant de la dépense est approprié à même le budget 2020.

**ADOPTÉE**

**6.07  
2019-11-9066**

**Renouvellement UMQ (6.07)**

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Paul Stuart  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville de Stanstead renouvelle son adhésion, pour l'année 2020, à l'Union des municipalités du Québec au coût de 1 731,71 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019

JCB  
GREFFIER

PW  
MAIRE

**6.08**  
**2019-11-9067**

**Renouvellement FQM (6.08)**

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Joshua Richer  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville de Stanstead renouvelle son adhésion, pour l'année 2020, à la Fédération des municipalités du Québec au coût de 2 943,21 \$, taxes incluses.

**7.0**

**LÉGISLATION (7.0)**

**7.01**  
**2019-11-9068**

**Adoption - Règlement 2019-07 « Règlement sur la gestion contractuelle » remplaçant le Règlement 2009-120 « Concernant la délégation de pouvoir de dépenser des employés municipaux de la Ville de Stanstead », le règlement 2012-158 concernant la délégation de pouvoirs en matière de formation d'un comité d'évaluation de soumissions et la Politique sur la gestion contractuelle de la Ville de Stanstead (7.01)**

CONSIDERANT QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Ville de Stanstead le 6 décembre 2010, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-après appelée « *L.C.V.* ») ;

CONSIDERANT QUE le règlement 2009-120 concernant la délégation de pouvoir de dépenser des employés municipaux de la Ville de Stanstead a été adopté le 8 septembre 2009 ;

CONSIDERANT QUE le règlement 2012-158 concernant la délégation de pouvoirs en matière de formation d'un comité d'évaluation de soumissions a été adopté le 14 janvier 2013 ;

CONSIDERANT QUE l'article 573.3.1.2 *L.C.V.* a été remplacé, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, obligeant la Ville de Stanstead, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Ville de Stanstead étant cependant réputée être un tel règlement ;

CONSIDERANT QUE la Ville de Stanstead souhaite, comme le lui permet le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 573.3.1.2 *L.C.V.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure à 50 000 \$ ;

CONSIDERANT QU'en conséquence, l'article 573.1 *L.C.V.* ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement ;

CONSIDERANT QU'en vertu de l'article 477.2 *L.C.V.* la Ville de Stanstead souhaite établir de nouveau les mesures entourant le pouvoir de dépenser des employés municipaux ;

CONSIDERANT QUE le 1<sup>er</sup> décembre 2017 était sanctionnée la *Loi sur l'autorité des marchés publics* et que le conseil juge opportun de procéder à la délégation prévue à l'article 33 de cette loi ;

CONSIDERANT QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

CONSIDERANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 7 octobre 2019 ;

CONSIDERANT QUE le directeur général et greffier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Ville de Stanstead, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure à 50 000 \$ ;





VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019**

SCB  
GREFFIER

P. L.  
MAIRE

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Hélène Hamel  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le règlement 2019-07 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**8.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)**

**9.0 TRAVAUX PUBLICS (9.0)**

**9.01  
2019-11-9069**

**Entretien des patinoires extérieures : contrats (9.01)**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jérémie Fluet occupait le poste de responsable pour la patinoire extérieure du secteur Beebe et Monsieur Scott Hatch occupait le poste de responsable pour la patinoire extérieure du secteur Stanstead, lors des saisons d'hiver précédentes et qu'ils ont manifesté leurs intérêts à être de nouveau les responsables pour la saison hivernale 2019-2020 ;

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Joshua Richer  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil embauche Monsieur Jérémie Fluet à titre de responsable de la patinoire extérieure du secteur de Beebe et Monsieur Scott Hatch occupait le poste de responsable pour la patinoire extérieure du secteur Stanstead, pour une durée indéterminée et aux conditions établies dans le contrat de travail ;

QUE le conseil mandate le maire et le directeur général à procéder à la signature desdits contrats.

**ADOPTÉE**

**10.0 HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)**

**10.01  
2019-11-9070**

**Renouvellement de l'entente entre la Ville et la Ressourcerie des Frontières pour le service de récupération des encombrants pour l'année 2020 (10.01)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Ressourcerie des Frontières présentait, le 17 octobre 2019, un nouveau modèle de tarification visant à harmoniser les tarifs pour les municipalités de la MRC de Coaticook et celles de la MRC de Memphrémagog ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce nouveau modèle, la tarification des services de collecte des encombrants serait de 31 320 \$ pour l'année 2020 et serait estimée à 31 185 \$ pour 2021 et à 31 050 \$ pour 2022 ;

*Il est proposé par Hélène Hamel  
Appuyé par Deborah Bishop  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil renouvelle l'entente avec la Ressourcerie des Frontières pour une période de 3 ans, débutant en 2020, jusqu'en 2022 ;

QUE le montant à prévoir en 2020 sera de **31 320 \$**, taxes en sus, tel que mentionné dans la copie de l'entente en annexe ;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019**

*JCB*  
GREFFIER

*P.D.*  
MAIRE

**10.02**  
**2019-11-9071**

QUE les montants pour les années suivantes soient déterminés comme suit : 501 \$ / tonne pour 2021 et 503 \$ / tonne pour 2022 ;

QUE le conseil autorise et mandate le directeur général et le maire à signer pour et au nom de la Ville ladite entente avec la Ressourcerie.

**ADOPTÉE**

**Octroi de mandat : appel d'offres 2019-08 – Collecte des ordures ménagères (10.02)**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a procédé à l'appel d'offres sur invitation au cours du mois d'octobre 2019 pour la collecte et le transport des ordures ménagères sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'ouverture publique de la soumission le 31 octobre 2019 et que celle-ci se lit comme suit :

Nom de la compagnie	Option A	Option B	Option C
Sani-Estrie	116 038,47 \$	106 290,25 \$	93 183,10 \$
Transport Arlie C. Fearon	94 286,40 \$	84 786,89 \$	73 677,13 \$

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, après avoir procédé à l'étude de la soumission, confirme que la soumission de l'entreprise Transport Arlie C. Fearon est conforme au devis soumis par la municipalité ;

*Il est proposé par Joshua Richer*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil, après avoir pris connaissance de la soumission reçue, accorde à l'entreprise Transport Arlie Fearon, le contrat de collecte et le transport des ordures ménagères sur son territoire pour l'année 2020, selon les spécifications du devis soumis par la Ville de Stanstead pour l'option C, pour la somme de 73 677,13 \$ taxes incluses. Que ce montant soit indiqué au budget de l'année 2020 ;

QUE le conseil mandate et autorise le maire et le directeur général, à signer pour et au nom de la Ville le contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères et tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution, le tout selon les termes et conditions établis.

**ADOPTÉE**

**10.03**  
**2019-11-9072**

**Octroi de mandat : appel d'offres 2019-09 – Collecte des matières recyclables (10.03)**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a procédé à l'appel d'offres sur invitation au cours du mois d'octobre 2019 pour la collecte et le transport des matières recyclables sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'ouverture publique de la soumission le 31 octobre 2019 et que celle-ci se lit comme suit :

Nom de la compagnie	Prix
Sani-Estrie	96 886,44 \$
Transport Arlie C. Fearon	78 962,53 \$



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019**

JCB  
GREFFIER

P.R.  
MAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général, après avoir procédé à l'étude de la soumission, confirme que la soumission de l'entreprise Transport Arlie C. Fearon est conforme au devis soumis par la municipalité ;

***Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Paul Stuart  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

**QUE** le conseil, après avoir pris connaissance de la soumission reçue, accorde à l'entreprise Transport Arlie C. Fearon le contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables sur son territoire, selon les spécifications du devis soumis par la Ville de Stanstead, pour la somme de 78 962,53 \$, taxes incluses. Ce montant soit indiqué au budget de l'année 2020 ;

**QUE** le conseil mandate et autorise le maire et le directeur général, à signer pour et au nom de la Ville le contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables et tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution, le tout selon les termes et conditions établis.

**ADOPTÉE**

**10.04  
2019-11-9073**

**Octroi de mandat : appel d'offres 2019-10 – Collecte des matières compostables (10.04)**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a procédé à l'appel d'offres sur invitation au cours du mois d'octobre 2019 pour la collecte et le transport des matières organiques sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux entreprises ont déposé une soumission ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a procédé à l'ouverture publique de la soumission le 31 octobre 2019 et que celle-ci se lit comme suit :

Nom de la compagnie	Prix
Sani-Estrie	87 074,98 \$
Transport Arlie C. Fearon	55 079,92 \$

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général, après avoir procédé à l'étude de la soumission, confirme que la soumission de l'entreprise Transport Arlie C. Fearon est conforme au devis soumis par la municipalité ;

***Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Joshua Richer  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

**QUE** le conseil, après avoir pris connaissance de la soumission reçue, accorde à Transport Arlie C. Fearon, le contrat pour la collecte et le transport des matières organiques sur son territoire, selon les spécifications du devis soumis par la Ville de Stanstead, pour la somme de 55 079,92 \$, taxes incluses. Que ce montant soit indiqué au budget de l'année 2020 ;

**QUE** le conseil mandate et autorise le maire et le directeur général, à signer pour et au nom de la Ville le contrat pour la collecte et le transport des matières organiques et tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution, le tout selon les termes et conditions établis.

**ADOPTÉE**





VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019**

SCB  
GREFFIER  
PNL  
MAIRE

11.0  
11.01  
2019-11-9074

**LOISIRS ET CULTURE (11.0)**

**Concours « Féerie de Noël » (11.01)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead organise, dans le cadre de la période des fêtes, un concours annuel pour récompenser les plus belles décorations extérieures des résidences de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE des montants sont traditionnellement distribués aux gagnants pour chacun des trois (3) secteurs à savoir Beebe, Rock Island et Stanstead ;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Joshua Richer*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville attribue un montant de **300 \$** à titre de contribution au concours « Féerie de Noël » ; ce montant devant être distribué aux gagnants de chacun des secteurs à raison de **100 \$** par secteur ;

QUE le jury soit constitué des conseillères, Mesdames Deborah Bishop et Hélène Hamel.

**ADOPTÉE**

11.02  
2019-11-9075

**Adoption de la politique « Municipalité amie des aînés » - le cas échéant (11.02)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a entrepris la démarche visant l'obtention du statut « Municipalité amie des aînés » ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, elle a mis en place un comité de pilotage composé de bénévoles et d'intervenants de divers milieux liés aux aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a octroyé un mandat d'accompagnement à Mme Lucie Hébert ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu et pris connaissance du projet de politique « Municipalité amie des aînés » proposé par le comité de pilotage et s'en montrent satisfaits ;

*Il est proposé par Hélène Hamel*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil municipal adopte la politique « Municipalité amie des aînés » et son plan d'action ;

QUE les membres du conseil municipal remercient les bénévoles et les partenaires membres du comité de pilotage pour leur excellent travail.

**ADOPTÉE**

11.03  
2019-11-9076

**Patinage libre 2020 (11.03)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir à ses citoyens, pour la saison 2019-2020, une activité de patinage libre à l'aréna Pat Burns, tel qu'il appert de la cédule jointe en Annexe ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead et le Stanstead College en sont venus à une entente pour la saison 2019-2020 à un taux horaire de 140 \$, taxes incluses pour un total de 40 sessions d'une heure et demie chacune, lesquelles représentent la somme de 8 400 \$, taxes incluses pour un total de 60 heures (excluant le surveillant supervisant le patinage des samedis soir) ;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019**

*JCB*  
GREFFIER

*JH*  
MAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** ces 40 sessions incluent 3 sessions dont le moment sera à déterminer au fil de la saison selon les réservations du Collège et que ce dernier s'engage à créditer ces heures à la saison subséquente advenant qu'elles n'aient pas été toutes prises ;

**CONSIDÉRANT QUE** les parts respectives des municipalités d'Ogden, de Stanstead-Est et d'Ayer's Cliff s'élèvent au montant de 1 120 \$, taxes incluses chacune et celle de la Ville de Stanstead représente la somme de 5 040 \$, taxes incluses ;

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Joshua Richer  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil accepte, conditionnellement à la participation d'Ogden, de Stanstead-Est et d'Ayer's Cliff, de louer un bloc de 60 heures à un coût horaire de 140 \$, taxes incluses soit un total de 8 400 \$, taxes incluses, au Collège Stanstead dans le cadre de la saison 2019-2020 de patinage libre. Le montant de la dépense sera à prévoir à même le budget Loisirs et culture de l'année 2020.

**ADOPTÉE**

**11.04**  
**2019-11-9077**

**Aide supplémentaire au Septemberfest/10<sup>e</sup> anniversaire du Cercle de pierres (11.04)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des loisirs de Stanstead et le comité du Cercle de pierres ont organisé, conjointement, une édition spéciale du Septemberfest, visant à souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire du Cercle de pierres ;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'aide financière de 1 000 \$ avait été demandée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le sujet avait été discuté en caucus, mais qu'aucune décision n'avait été prise par résolution, en séance publique ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil souhaitent régulariser cette situation ;

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Hélène Hamel*

**QUE** le conseil approuve la contribution supplémentaire de 1 000 \$ à l'Association des loisirs pour l'organisation du Septemberfest et de la célébration du 10<sup>e</sup> anniversaire du Cercle de pierres.

Le vote est demandé

*2 votes pour  
4 votes contre*

*La résolution est rejetée par la majorité des membres.*

**ADOPTÉE**

**11.05**  
**2019-11-9078**

**Demande de financement pour le marché public : Programme du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (11.05)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Marché public de Stanstead travaille depuis plusieurs mois sur un projet de construction d'un abri permanent sur la rue Fairfax ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead est l'organisme promoteur auprès des instances gouvernementales ;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019**

JCB  
GREFFIER

Paul  
MAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Marché public de Stanstead souhaitent présenter une demande de subvention au ministère de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada, dans le cadre de l'appel de projets d'amélioration des infrastructures et équipements ;

*Il est proposé par Deborah Bishop  
Appuyé par Paul Stuart  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE le conseil autorise le directeur général à signer les documents nécessaires afin de déposer la demande de subvention auprès du ministère de l'Agriculture et Agroalimentaire du Canada pour le marché public de Stanstead.

**ADOPTÉE**

**12.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)**

**12.01 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)**

**Note :**

Le directeur général dépose le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif en urbanisme qui a eu lieu le 23 octobre 2019.

**12.02 Dépôt de la liste des permis émis – octobre 2019 (12.02)**

Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois d'octobre 2019.

**12.03  
2019-11-9079 Demande de PIIA : 29-31 rue Junction (12.03)**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée afin de transformer le duplex en 4 logements ;

CONSIDÉRANT QUE cela implique certaines modifications extérieures, soit l'ajout de 2 balcons à l'étage et la modification de la galerie en façade ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés répondent à un besoin de logements à Stanstead et respectent l'architecture du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIIA sont respectés ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU à cet égard ;

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Deborah Bishop  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve la demande, soit d'autoriser les travaux de rénovation à la propriété telle que présentée.

**ADOPTÉE**

**13.0 CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019**

SCB  
GREFFIER

MAIRE

14.0

**VARIA (14.0)**

Le maire soulève le fait que le gouvernement a annoncé un soutien financier de l'ordre de 60 000 \$ à l'organisme Phelps Helps, en plus du montant de 5 000 \$ déjà offert par le député de la circonscription d'Orford, M Gilles Bélanger. Il félicite l'organisme pour leur importante contribution dans la communauté.

15.0

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)**

M Steve Blake, journaliste au Sherbrooke Record, demande des clarifications sur le sujet du Septemberfest abordé en 11.04.

16.0

**POINTS EN SUSPENS (16.0)**

Aucun point n'est en suspens.

17.0

2019-11-9080

**LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)**

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Hélène Hamel*


*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19h30.

**ADOPTÉE**

*Respectueusement soumis,*

  
**Philippe Dutil,**  
Maire

  
**Jean-Charles Bellemare,**  
Directeur général et greffier